

**PROCÈS VERBAL ET
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2020 - 19H00**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :
Monsieur Thierry FAUQUEUR, absent excusé ayant donné procuration.
Monsieur Adrien GOMES est nommé secrétaire de séance.

=====

Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Mme le Maire invite le conseil à adopter le compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

Mr Duhaut : quelles sont les conclusions du rendez-vous avec l'équipe hospitalière ? Mme Lefebvre : le rendez-vous a été reporté et il n'y a pas d'installation de médecin pour le moment.

Mr Duhaut : à quel moment peut-on prendre connaissance des bilans des associations ? Mme Lefebvre : vous pouvez venir en Mairie à votre convenance.

Mr Delbarre : Comme évoqué précédemment, vous me confirmez qu'il n'y a pas d'installation de prévues pour les cabinets médicaux ? Mme Lefebvre : non aucune certitude.

Mr Delbarre : J'avais demandé à recevoir les documents relatifs à l'étude de l'Eglise Saint Martin ? Mme Lefebvre : Les services vous les feront parvenir.

Mr Delbarre : Pour le point 29, ma collègue et moi-même ne prenons pas acte de l'arrêté mais je souhaite ajouter la raison suivante « vu l'absence des conclusions du commissaire enquêteur ». Mme Lefebvre : La précision sera apportée.

Mr Delbarre : le rapport du commissaire enquêteur devait être transmis, avez-vous fait la demande ? Mme Leveugle : oui la demande a bien été faite le 26 août 2020 lors de la réunion avec VNF.

Mr Delbarre : pour le point 39, il est indiqué « un service de navette senior aurait été apprécié par la population » je souhaite préciser le contexte : « entre l'achat d'un véhicule pour le service des fêtes et le recrutement d'un collaborateur de cabinet, on aurait pu mettre en place un service de navette senior ». Mme Lefebvre : les précisions seront apportées.

Adoptée à l'unanimité

1) Compte rendu des décisions prises par le Maire

Mme le Maire invite le Conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

2) Décision modificative n°1 – Exercice 2020

Mr Figenwald informe le conseil qu'il convient d'ajuster les crédits de différentes opérations d'investissement et de fonctionnement, au budget primitif 2020.

Mr Delbarre : l'école de musique et le terrain synthétique n'étaient pas des opérations prévues au budget ? A. Figenwald : il s'agit d'affecter les frais d'études en application d'une comptabilité analytique pour connaître le véritable coût de l'opération.

Mr Delbarre : Pouvez-vous nous communiquer des précisions sur le projet de l'école de Musique ? Mme Lefebvre : Une présentation du projet sera exposée lors d'une commission mais l'objectif est de construire un nouveau bâtiment qui se situerait dans le secteur de la résidence Quinty.

Mr Delbarre : où serait situé le terrain synthétique. Mme Lefebvre : le lieu n'est pas encore déterminé.

Adoptée à la Majorité

5 abstentions – B. BRICHE, M. HOUPLAIN, M. DUHAUT, G. DELBARRE et C. BRASSE

3) **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – Exercice 2020**

Mr Figenwald invite le conseil à admettre en non-valeur la somme de 2 862,50 € relative aux impayés de cantine.

Mr Delbarre : Lors d'un précédent conseil, un plan d'action était en réflexion, avez-vous trouvé une solution pour ces créances irrécouvrables ? A. Figenwald : La commune a acquis le logiciel « My périschool » qui permet de changer le système avec un paiement à la réservation. Le logiciel a permis à 96% des parents d'effectuer les réservations par carte bancaire.

Mr Delbarre : le logiciel permet-il d'alléger la charge de travail pour le personnel ? A. Figenwald : la charge de travail pour le mois de septembre était conséquente (due à la validation des 800 fiches d'inscriptions des enfants que comptent la commune), à l'avenir la charge sera plus faible.

Adoptée à l'unanimité

4) **Subvention d'équilibre du Budget Principal VILLE au Budget Annexe ZAE – Exercice 2020**

Dans le cadre de la signature d'un accord transactionnel entre la Commune de Beuvry et PFB et afin de permettre le versement d'une indemnité sur le budget ZAE, Mr Figenwald invite le conseil à autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du Budget principal à son budget annexe ZAE d'un montant de 50 000 €.

Adoptée à la Majorité

5 abstentions – B. BRICHE, M. HOUPLAIN, M. DUHAUT, G. DELBARRE et C. BRASSE

5) **Fonds de solidarité à destination des commerçants et artisans indépendants**

Dans le cadre de la mise en place du dispositif du gouvernement du fonds de solidarité à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques de la propagation de l'épidémie de covid-19, Mr Figenwald invite le conseil à l'autoriser à signer la convention entre la ville et la région portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises.

Suite à cette délégation de compétence, il propose de confier l'instruction des dossiers de demandes d'aides financières à « Initiative Artois », d'adopter le règlement intérieur annexé à la convention de mission d'accompagnement et fixer le montant de l'aide financière.

Mr Duhaut : Pourquoi un budget maximal de 25 000 € ? Mr Figenwald : une estimation des commerçants pouvant remplir les conditions a été réalisée.

Adoptée à l'unanimité

6) **Reversement des subventions versées aux associations**

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a contraint les associations à annuler les manifestations dont des subventions ont été versées, Mme Wach invite le conseil à demander le remboursement des sommes versées en fonction des dépenses engagées pour l'organisation de leur manifestation.

Adoptée à l'unanimité

7) **Subventions coopératives scolaires 2020/2021**

Madame Denis propose au conseil le renouvellement des subventions de 5.80 € par élève pour les 7 écoles, pour l'année scolaire 2020/2021.

Adoptée à l'unanimité

G. BRAY NE PREND PAS PART AU VOTE

8) **Gratuité des activités périscolaires période du 22/06 au 3/07/2020**

Mme Denis rappelle la chronologie des événements lors de la crise sanitaire amenant à proposer au conseil la gratuité des activités périscolaires pendant la période du 22 juin au 3 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

9) **Subventions exceptionnelles pour la période du COVID-19 – CAF et DDCCS**

Dans le cadre de la mise en place des accueils de loisirs fonctionnant pendant les congés d'été malgré la crise sanitaire COVID-19, Mme Denis propose au conseil de valider les demandes de subventions exceptionnelles sollicitées auprès de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la caisse d'allocations familiales.

Adoptée à l'unanimité

10) **Tarif de la restauration scolaire et temps de pause méridienne (annule et remplace n°06/2020-2-22)**

Pour des raisons de paramétrage de l'application « My Périshool », Mme Denis précise que les tarifs de la restauration restent inchangés mais il convient de fixer un tarif de pénalité dans le cas d'une réservation de cantine non-effectuée via l'application « My Périshool » ou auprès du Service Education Jeunesse à compter du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

11) **Tarif garderie (annule et remplace n°06/2020-2-21)**

Pour des raisons de paramétrage de l'application « My Périshool », Mme Denis précise que les tarifs de la garderie restent inchangés mais il convient de fixer un tarif de pénalité dans le cas d'une réservation de garderie non-effectuée via l'application « My Périshool » ou auprès du Service Education Jeunesse à compter du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

12) **Conditions générales de déduction de tarif en cas d'absence de l'enfant**

Madame Denis rappelle les conditions de réservation des activités périscolaires via l'application « My Périshool » et invite, en cas d'absence des enfants, à définir les conditions de remboursement des frais correspondant au tarif appliqué sur présentation d'un justificatif.

Adoptée à l'unanimité

13) **ACCUEIL DE LOISIRS – Toussaint 2020 – Modalités tarifaires – (annule et remplace n°06/2020-2-23)**

Mme Denis rappelle au Conseil qu'un centre de petites vacances de la Toussaint est envisagé ; cependant, il est proposé de modifier le lieu de l'accueil de loisirs à la Maison du Parc initialement prévue à l'école Chenier et de modifier le nombre d'animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés.

Adoptée à l'unanimité

14) **Labellisation du Projet Éducatif du Territoire (PEdT)**

Mme Denis présente la convention de labellisation du projet éducatif territorial et invite le conseil à autoriser la signature de celle-ci suite à la mise en place d'un PEdT sur la commune.

Adoptée à l'unanimité

15) **POLITIQUE DE LA VILLE – Présentation des actions**

Monsieur Goossens présente les actions pour l'année 2021 :

- Kiosqu'info
- Programme de Réussite Educative (PRE)
- Fonds de travaux Urbains
- Ateliers écritures lectures « face au Covid, exprimons-nous »

Il ajoute que la Commune accompagnera l'association Léo Lagrange et le Conseil Citoyen « Renaissance » dans leurs dispositifs et actions qu'ils réaliseront en 2020.

Mr Delbarre regrette de ne pas être associé aux choix des projets.

Adoptée à la Majorité

2 abstentions : G. DELBARRE et C. BRASSE

16) **DEMANDE DE SUBVENTION / CAF – Accompagnement au développement du numérique – AXE 1**

Mme Denis invite le Conseil à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, pour l'appel à projet AXE 1 « Accompagnement au développement du numérique » pour le prêt d'équipement informatique aux familles dans un objectif de continuité éducative.

Adoptée à l'unanimité

17) **DEMANDE DE SUBVENTION / CAF – Accompagnement au développement du numérique – AXE 2**

Mme Denis invite le Conseil à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, pour l'appel à projet AXE 2 « Accompagnement au développement du numérique » pour la mise à disposition d'équipements informatiques aux habitants par le déploiement ou le renforcement d'espaces numériques accessibles à tous et les accompagner dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique.

Adoptée à l'unanimité

18) **Construction de caveaux d'avance et fixation du tarif**

Mr Verdoucq invite le conseil à fixer le prix de vente de caveaux 2 places ou 3 places installés par la commune et qui s'ajoutera au montant de la concession initiale, pour chaque terrain concédé.

Adoptée à l'unanimité

19) **Entretien des prairies de la Prévôté de Gorre – Convention**

Mme Leveugle rappelle au conseil que l'entretien du domaine de la Prévôté de Gorre est assuré depuis plusieurs années au moyen d'un pâturage extensif de bovins Highlands dont le propriétaire ne souhaite pas renouveler la convention. Afin de permettre une continuité de cette mission il est proposé de confier l'entretien à l'EARL des Annelles. Elle invite le conseil à autoriser la signature de ladite convention pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Adoptée à l'unanimité

20) **ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DU NORD PAS DE CALAIS – Désignation des délégués**

Mme le Maire informe le Conseil de l'adhésion de la Commune depuis de nombreuses années à

l'association des Communes Minières de France et précise qu'il convient de désigner, un délégué titulaire et un suppléant chargés chacun, de représenter la commune de BEUVRY au sein des instances de ladite Association.

Madame LEFEBVRE est élue déléguée Titulaire à la MAJORITÉ

Monsieur FIGENWALD est élu délégué Suppléant à la MAJORITÉ

Adoptée à la Majorité : 3 abstentions : B. BRICHE, M. HOUPLAIN et M. DUHAUT

21) CABBALR – Dérogation d'ouverture des commerces le Dimanche pour l'année 2021

Madame le Maire invite le Conseil à fixer à 5 le nombre de dérogations annuelles au repos dominical pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

22) Participation de la Ville à la protection complémentaire – Santé

Dans le cadre de la proposition d'une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé avec le Centre de Gestion du Pas de Calais, Mr Figenwald rappelle la volonté de la commune de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents. Il invite le conseil à adhérer à ladite convention et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

A. FIGENWALD NE PREND PAS PART AU VOTE

23) Participation de la Ville à la protection complémentaire – Prévoyance

Dans le cadre de la proposition d'une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, Mr Figenwald rappelle la volonté de la commune de proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité. Elle invite le conseil à adhérer à ladite convention et de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

A. FIGENWALD NE PREND PAS PART AU VOTE

24) Adoption du tableau des emplois

Après avoir donné lecture des modifications apportées au tableau des emplois, Monsieur Figenwald invite le Conseil à l'adopter.

Adoptée à l'unanimité

25) Régime indemnitaire des fonctionnaires – RIFSEEP

Mr Figenwald rappelle la composition du RIFSEEP et son attribution aux agents en fonction du poste occupé et donc son évolution en fonction de celle du tableau des emplois. Il invite le Conseil à fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités des fonctionnaires.

Adoptée à l'unanimité

26) Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs remarques concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal :

Mr Briche : peut-on avoir un droit d'expression sur la page facebook de la commune ? Mme Lefebvre : non, il s'agit d'une page d'information pratico-pratique.

Mr Briche : on peut faire une publication mensuelle sur la page avec une photo afin de montrer l'action des élus d'opposition. Mme Lefebvre : nous allons vérifier et vous en ferons part.

Mr Briche : concernant le point 31 "mise à disposition d'un local", il propose un changement d'horaire d'occupation en accord avec Mr Delbarre. Mme Lefebvre : non, le Maire décide de l'attribution de la salle en fonction des disponibilités.

Mr Delbarre : la mise à disposition de la salle peut-être attribuée à raison d'un lundi par mois ou un lundi sur deux ? Mme Lefebvre : le partage de cette salle se fait à votre convenance et sous réserve d'accord avec le groupe de Mr Briche tous les lundis.

Mr Delbarre : pour conclure, je fais remarquer qu'il est dommage que la taille des articles dans le Beuvry Actu ne soit pas la même pour l'ensemble des groupes.

Adoptée à la Majorité

5 contre – B. BRICHE, M. HOUPLAIN, M. DUHAUT, G. DELBARRE et C. BRASSE

27) Motion de soutien aux salariés de Bridgestone et pérennisation de l'usine Bridgestone – Site de BETHUNE

Mme le Maire donne lecture de la motion de soutien aux salariés de Bridgestone et propose au conseil de l'adopter.

Mr Duhaut souhaite souligner le soutien des élus de l'opposition à cette motion et lit un communiqué.

Levée de séance : 20H15